

Lévesque, Claudette

De: brigitte st-onge [brigittestonge@hotmail.com]
Envoyé: 12 mars 2014 18:58
À: Greffe
Objet: Dossier R-3854-2013

Dossier R-3854-2013

HQD-Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2014-2015
Phase 2

Madame,

J'aimerais vous témoigner du caractère injuste et inapplicable de l'option de retrait.

Je vis depuis 27 ans dans un triplex dans le quartier Villeray à Montréal. Depuis le 25 janvier 2012, il y a 3 nouveaux compteurs émetteurs de radio-fréquences qui sont groupés à l'intérieur de mon immeuble. Si je change le mien cela ne fera aucune différence car je devrai vivre avec les rayonnements des compteurs émetteurs de radio-fréquences de mes 2 autres voisins.

Je suis devenue malade à la suite de l'installation de ces compteurs émetteurs de radio-fréquences (voir témoignage versé au dossier R-3863-2013). Depuis ce jour ma santé et mes finances ont déclinées. Vous comprendrez que dans ces conditions il m'est IMPOSSIBLE de payer pour l'option de retrait.

Merci d'en tenir compte lors de votre réflexion sur la question.

Respectueusement,
Brigitte St-Onge